



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE-OUEST

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE

N° 03

Séance du 11/01/2021

**Objet : Décision modificative n° 3 au budget primitif 2020.**

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice :	40
Présents :	20
Pour :	24
Contre :	0
Abstention :	0
Nombre suffrages :	24

L'Assemblée délibérante s'est réunie le 11 janvier 2021 à 17h00, dans la la salle du Conseil de la mairie de Ouangani sous la présidence de M. IBRAHIMA Saïd Maarifa qui a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie en application de la loi n° 2020 – 1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire.

**Etaient présents :**

**Messieurs :** AHMED COMBO Papa, ABDALLAH Houssamoudine, ALLAOUI Mohamed, AMBDI Youssouf, BOINA M'ZE Salim, BOINAHERY Ibrahim, CHANRANI Daoudou, IBRAHIMA Saïd Maarifa, IBRAHIMA Ambdoulhanyou, MADI OUSSENI Mohamadi, MOHAMED MROUDJAE Issoufa, MROIVILI Mouhamadi Moindjié, NOUDJOUR Madi Assani, RAMA Ahamed, .

Date de convocation :  
05/01/2021

**Mesdames :** ATTIBOU Zaïnati, BOINAIDI Habachia, CHANFI Bibi, MDALLAH Anlamati, RIDHOI Zaïnabou, SAID Mariame, .

Date d'affichage :  
05/01/2021

**Etaient absents :** ABDOU ELOIHIDE Dhatia, ABDOU Fatima, ABDALLAH Oidhuati, ABDOU Mohamed, ABDOU COLO Nassuhati, ABDOURAHAMANE Céline, ADAM Ahmed, BACAR SOILIH Inchat, BOURA Zaounaki Fatima, DIGO Popina, ISSOUFFI Ramadani, MOHAMED Bacar, HALIDI Hadidja, MOHAMED Zaïnaba, MADI Fatima, MROIVILI MOILIM Amina, SAID-SOUFFOU Soula, SIAKA Ahamada, SOUMAÏLI Mhamadi, YSSOUFI Chaïdati.

Acte certifié exécutoire  
après dépôt en Préfecture le

12/01/2021

**Procurations :**

M. SAID-SOUFFOU Saoula donne pouvoir à M. BOINAHERY Ibrahim ;  
M. ABDOU Mohamed donne pouvoir à M. ABDALLAH Houssamoudine ;  
Mme MADI Fatima donne pouvoir à M. AHMED COMBO Papa ;  
Mme YSSOUFI Chaïdati donne pouvoir à Mme ATTIBOU Zainati.

Et affichage du :

12/01/2021

**Secrétaire de séance :** M. BOINA M'ZE Salim.

Le conseil communautaire,

VU le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 78 du 23/05/2020 portant vote du budget primitif 2020 de la 3CO ;

Vu la délibération n° 95 du 28/08/2020 portant décision modificative n° 1 au budget primitif 2020 ;

Vu la délibération n° 110 du 03/12/2020 portant décision modificative n° 2 au budget primitif 2020 ;

Considérant qu'il y a nécessité de passer des écritures comptables pour d'une part rééquilibrer le compte 2031- « Frais d'études » qui se trouve en dépassement de 849 204,80 € en dépenses, et d'autre part pour enregistrer le premier versement de l'Agence Française de Développement d'un montant de 4 000 000 € suite à la signature en décembre 2020 d'une convention de prêt d'un montant total de 5 000 000 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

### DECIDE

De modifier le budget primitif de l'exercice 2020 de la Communauté de Communes du Centre-Ouest en passant les écritures suivantes :

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<i>Article(Chap) - Fonction - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Fonction - Opération</i>	<i>Montant</i>
2031 (20) : Frais d'études - 01 - 038	-849 204,80	1641 (16) : Emprunts en euros - 01 - 054	5 000 000,00
2111 (21) : Terrains nus - 01 - 054	5 000 000,00		
<b>Total dépenses :</b>	<b>4 150 795,20</b>	<b>Total recettes :</b>	<b>5 000 000,00</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>4 150 795,20</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>5 000 000,00</b>

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
 Ont signé au registre les membres présents.  
 Pour extrait conforme,

Fait à TSINGONI, le 11/01/2021.